

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 48 (1910)
Heft: 49

Artikel: Lè misè dè bou
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-207324>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

L'ARTISTE AMATEUR

Spécialité d'aquarelles et de pastels.

Vous connaissez, sans doute, quelques-unes de ces aimables misses qui peinturlurent à l'état chronique. Partout où il y a quelque curiosité naturelle ou architecturale, vulgarisée — au sens littéral du mot — par la photographie et la chromo, elles en font consciencieusement un dessin à la mine de plomb ou une aquarelle, à moins que ce ne soit une petite croûte à l'huile, ou un déplorable « impressionnisme » au pastel. Ces œuvres d'art rentrent dans la catégorie de celles dont le besoin ne se fait jamais sentir.

Encore sont-elles pardonnables en ce sens que ces produits, d'un dilettantisme itinérant, ne sortent guère du cercle familial ou amical. Tout au plus en voit-on paraître dans les tombolas de bienfaisance ou les ventes de charité. L'intention, ici, absout la marchandise et la bonne œuvre fait avaler la croûte huileuse ou l'indigeste plat d'épinards.

Mais il est une autre variété d'amateurs si-finement moins inoffensifs et moins encombrants. Celui-ci n'a pas la modestie de rester à l'arrière-plan, il se croit du génie, il rêve la gloire et les honneurs. Un jour, quelque esprit taquin et malfaisant lui mit entre les doigts un pinceau et, au pouce gauche, une palette. Dès lors, notre homme a senti « vibrer en lui l'âme des grands maîtres » ; comme l'âne de la fable qui soufflait dans une flûte et s'en émerveillait, il a dit :

— Eh ! je joue aussi du pinceau !

Et il a accumulé aquarelles sur aquarelles.

Le genre, au dire de bons critiques, est un des plus épineux et des plus difficilement simples. C'est le sonnet de l'art pittoresque. On en fait à la douzaine sans produire un spécimen parfait. Notre homme ignore la perfection comme il ignore l'obstacle. Il consomme du Watmann au mètre carré et entasse d'ennuyeux paysages dans de volumineux portefeuilles. Il expose et c'est une calamité. Les devantures des libraires accordent ses œuvres l'hospitalité et la réclame. On n'ose refuser à ses *Chillon*, à ses *Couchers de soleil*, à ses *Dents du Midi*, à ses *Barques sur le Léman*, la place d'honneur qu'elles sollicitent, au dessus des in-16 et des in-quarto. Pensez donc, le professeur Z. est son oncle et le pasteur Y. son beau-père, Mlle V., sa belle-sœur, dirige un pensionnat de jeunes filles, toutes acheteuses de livres et de photographies. On ne saurait risquer, par un refus, la défection de cette clientèle. Donc, les aquarelles orneront la vitrine avec l'étiquette traditionnelle : *A vendre*. Parfois, ruse naïve, on lira *Vendu*. C'est une invite discrète aux bons moutons de cet excellent Panurge.

Ainsi Madame Guillerand, qui se pique d'être connaisseur, voyant l'indication dernière, se demandera : « Je m'étonne si cette petite Vaugier aurait acheté ça ? »

Car « cette petite Vaugier » affiche des prétentions semblables à celles de Madame Guillerand, et celle-ci ne voudrait, pour rien au

monde, se laisser devancer par sa rivale dans la « découverte d'un talent ».

Et cela fait marcher le petit commerce. On achète. On exalte les qualités de « l'artiste » ; on le compare aux maîtres. On lui trouve un peu plus de puissance qu'au célèbre U., mais un peu moins qu'à l'illustre Z.

L'amateur est lancé. Encore que ses œuvres suient la banalité et le déjà vu. Le borgne est roi dans le pays des aveugles et chacun sait que ce pays est grand autant que très peuplé. Singularier monarque, suffisant et ridicule. Il critique Bieler et conspuie Hodler. Il bave sur « les audaces de la jeune école ». Il a lu une histoire de l'art à l'usage des gens du monde et en rabâche les comparaisons et les théories. Protégé par « ces dames », il a su se faire admettre au Salon suisse et dès lors il tonitrue contre Cuno Amiet et hoche la tête devant une toile de Welti. Intelligent comme il convient à un médiocre, il comprend à merveille les préférences de la foule et les ardeurs passagères des snobs. Il flatte l'une et enseigne les autres. Les réels artistes l'ignorent, mais il n'en a cure. D'ailleurs, il ne saurait les fréquenter, il n'entendrait rien à leurs propos, pas plus qu'il ne comprend leurs personnalités. Il feint cependant de les connaître :

— Un Tel m'a dit ceci ; un Tel m'a dit cela.

Et ses auditrices se pâment, empressées à répéter ses louanges imaginaires. L'éditeur d'un *Dictionnaire biographique* des arts et de la littérature lui a envoyé une notice à remplir. C'est décidément la gloire. On lui demande vingt lignes, il en a envoyé soixante. Encore a-t-il dû condenser, biffer, sacrifier pour réduire à ce minimum sa prose laudative. Il rêve de figurer dans un recueil d'*Enfants prodiges*, — à 6 ans il dessina sur un mur tel animal que d'aucuns prirent pour une poule et d'autres pour un éléphant. Maintenant, il s'est fait graver des cartes sur lesquelles on lit :

GUSTAVE BENOIT
artiste peintre

et les bonnes gens qui le connaissent fonctionnaire et membre du Conseil de sa paroisse, hésitent à l'identifier. Mais c'est bien le même. Le pays compte un peintre de plus et un fonctionnaire de moins. A sa mort on trouvera dans ses papiers une « nécrologie » toute prête, avec le « prière d'insérer » habituel. Et cette nécrologie passera, comme chat sur braise, sur le fonctionnarisme et la paroisse. En revanche, en son testament, Gustave Benoit, artiste peintre, léguera à sa ville natale 327 aquarelles, 48 pastels, 610 croquis au crayon ou à la plume et deux ou trois douzaines de toiles, à condition de recueillir ce fatras dans le musée municipal et de lui consacrer une salle portant dès lors le nom du généreux donateur.

LOUIS DE LA BOUTIQUE.

Massages. — Un brave artilleur s'était luxé la jambe. Le médecin l'envoie à l'infirmerie et lui prescrit de vigoureux massages.

Une semaine après, le médecin, faisant sa

tournée, demande à l'artilleur comment va sa jambe.

— Oh ! bien voilà, capitaine, ça va toujours la même chose ; y a pas grand changement.

Etonné, le médecin s'informe auprès de l'infirmier et il apprend que, par crainte de la douleur, l'artilleur a toujours fait masser la jambe indemne.

Lé misé dé bou.

Cully l'a dû municipau de sorta : l'ant décidâ dé fêre là misé dé bou coumein lez'auto iâdzo, iô tot sè d'evèsavé ein patoi. Clliau mōnsu ne mepresant pas noutron villio leingadzo. Respet po leu !

UN SIXIÈME DE CHEVAL

O nit dans la *Feuille officielle suisse du commerce* du 26 novembre :

L'office des poursuites et des faillites de Sièvre exposera en vente aux premières enchères, le 29 décembre 1910, dès 8 h. et demie du matin, au domicile du failli C. :

Un sixième de cheval, char et accessoires, provenant de la faillite...

Un sixième de cheval ! La chose ne surprend nullement dans le Valais, où la propriété est morcelée à l'infini.

« Dans certaines vallées, écrit M. Louis Courthion¹, plusieurs possèdent un mulet par indivis. Je me souviens notamment d'avoir vu six consorts se passer la même bête à tour de rôle durant les six jours ouvrables et alterner pour la nourrir le dimanche. Et lorsque, en automne, arrive l'heure de la vendange, les six familles viennent à l'envi se grouper sur les tonneaux ou ustensiles de cave entassés au petit bonheur sur un char que la bête résignée devra traîner à cinq ou six lieues. »

En matière d'immeubles, nos confédérés valaisans poussent encore plus loin le principe de l'indivision. Ainsi, à Sion, rue des Remparts, se trouve une maison qui compte trente-deux propriétaires, tous habitants de la commune montagneuse d'Evolène. A Vétroz, où les montagnards de Nendaz ont leurs vignes, il n'est pas rare de voir figurer, dans les actes de vente ou dans les testaments, des fractions de *mazot* (maisonnette) variant du vingtième au quarantième !

Dans le canton de Vaud, nous connaissons aussi les propriétés immobilières par indivis. Il n'est pas dans les usages, en revanche, qu'un animal appartienne à plusieurs, sauf pour ce qui est du porc abattu. Les petits ménages se mettent volontiers à deux pour en acheter la chair. Aussi certain paysan de Villaz ne se moquait-il nullement de son pasteur, quand, à la question : « Eh bien, Jean-Louis, vous tuez votre cochon ? », il répondait gravement :

— Que Monsieur le ministre me pardonne, je n'en tue que la moitié.

V. F.

¹⁾ Le peuple du Valais, p. 24.